



**RENOUVELLEMENT DES ASSISTANTS ETRANGERS DE LANGUE
ANNEE 2010-2011**
NB : *Ne concerne que les assistants de langue allemande et anglaise.*

IMPORTANT :

Ce formulaire ne concerne que les assistants relevant du programme officiel géré par le CIEP souhaitant renouveler leur contrat pour une deuxième année : les recrutés locaux ne sont donc pas concernés par cette procédure.

Le fait de solliciter un renouvellement de contrat ne garantit pas le maintien en poste. Enfin, en cas de renouvellement, l'assistant n'est pas rémunéré entre les deux contrats.

Les assistants non-ressortissants de l'Union européenne devront obligatoirement rejoindre leur pays d'origine pour renouveler leur visa sur présentation du nouvel arrêté de nomination pour 2010-2011.

Le renouvellement se fait uniquement dans l'académie de première affectation de l'assistant et n'est possible que pour une année supplémentaire.

A retourner impérativement avant le **26 février 2010** au :

1. Rectorat de votre académie
Services gestionnaires du programme d'échange d'assistants
- Et**
2. CIEP
Département langues et mobilité
1, avenue Léon-Journault
92318 Sèvres cedex
Fax : 01 45 07 60 76
Courriel : assistant@ciep.fr

Vous serez informé(e) PAR COURRIEL (e-mail) courant juin 2010.

(M/Mme/Mlle) **NOM** :

Prénom :

Nationalité : Date de naissance :

Etablissement de rattachement administratif actuel :
.....
.....

Code postal : Ville :

ACADEMIE : Circonscription :

Adresse où envoyer votre nouvel arrêté de nomination (à partir de juin 2010) :

N :rue :

Code postal :Ville :

Pays : Téléphone :

Courriel (e-mail) obligatoire :
.....

Niveau d'enseignement souhaité :

Primaire 7 mois

Primaire 9 mois

Secondaire

L'année prochaine, souhaiteriez-vous changer :

d'établissement ? OUI NON de ville ? OUI NON

Je postule à un emploi d'assistant de langue en 2010-2011.

Je m'engage à accepter le poste où je serai éventuellement affecté(e)

Signature de l'assistant : **Date** :

Avis motivé de l'IEN (pour le premier degré), du chef de l'établissement de rattachement administratif (pour le second degré) :

Avis très favorable **Favorable** **Défavorable**

Observations :

Signature du chef d'établissement / IEN / directeur :

Cachet de l'établissement / IA : Date :

Décision du CIEP :

Renouvellement : accordé

refusé

Affectation : primaire 7 mois

primaire 9 mois

Secondaire